

1/ Mouillage POYA

Poste	Mouillage sur coffre de POYA	
WGS 84 position	21° 25,750' S / 165° 05,312' E	
Limites	LHT max	200 m
	TE max	13 m
	Déplacement max.	70 000 T
	Limites de vent	25 nœuds établis
Recommandations d'appareillage	Etude du Technitas (2014) pour navire embossé : <ul style="list-style-type: none"> • Capacités des coffres : 40 nœuds toutes directions. • Rupture à 49 nœuds. <p><i>Il appartient au Capitaine du navire de s'enquérir des conditions de vent à venir afin de contacter la station de pilotage en temps utile pour appareiller avant d'atteindre les limites de vent autorisées.</i></p>	
Arrangements	Navire mouillé puis embossés sur 2 coffres.	
Orientation	141°	
Longueur du quai	395 m entres coffres AV et AR	
Utilisation des remorqueurs	2 petits remorqueurs obligatoires à l'accostage et à l'appareillage, A l'accostage, 1 remorqueur de 40 T obligatoire si navire chargé à plus de 9000 tonnes de PEL ou 1/3 du PEL max A l'appareillage, 1 remorqueur de 40 T obligatoire si TE > 10m ou L > 190m	
Jour et nuit restrictions	De jour uniquement.	
Amarrage	4 amarres par coffre devant derrière, longueur amarres mini =220m	
Distances	Wharf à 2 M.	
Autres	Balisage de la sonde à 10,50 m dans l'Est du chenal au niveau de la bouée 7 marquant la limite des 13m.	

2/ Port de NEPOUI (Installation SLN)

Poste	Transbordeur SLN de Népoui			
WGS 84 position	21° 20,100' S / 164° 59,300' E			
Limites	Type	Pour minéraliers navettes SLN	Pour Navire-citerne	Pour Minéraliers exports
	LHT max	163 m	145 m	163 m
	TE max	8,10 m Hauteur d'eau mini 0,9m Port de référence FOUE « maree.shom.fr »	8 m Hauteur d'eau mini 0,9m Port de référence FOUE « maree.shom.fr »	8,10 m Hauteur d'eau mini 0,9m Port de référence FOUE « maree.shom.fr »
	Autres	largeur max 25,50 m	Port en lourd max 15 000 t et moins de 10 000 t de produits pétroliers	largeur max 25,50 m
	Limites de vent	25 nœuds établis si Est ou Ouest 10 nœuds établis si Sud		Si navire exempté de remorqueur, 20nœuds établis si Est ou Ouest, 10 nœuds établis si Sud
Recommandations d'appareillage	Prévisions de 30 nœuds si vents de S à SW par le Sud			
Arrangements	6 coffres et 2 ducs d'albe			
Orientation	120° / 300°			
Longueur du quai	360 m entre coffres AV et AR			
Utilisation des remorqueurs	Accostage chargé à plus de 9000 tonnes de PEL ou 1/3 du PEL max : 1 remorqueur obligatoire	1 remorqueur portuaire obligatoire pendant l'opération de pilotage si produits noirs à bord	1 remorqueur portuaire à l'accostage sauf navires exemptés.	
Lamanage	2 chaloupes obligatoires à l'accostage		2 chaloupes à l'accostage et à l'appareillage	
Amarrage		Tous les coffres pourvus d'une amarre, Lmini=220m	Tous les coffres pourvus d'une amarre, Lmini =220m, amarrage mini 3/1/1 /3/1/1	
Jour et nuit restrictions	De jour uniquement.			
Distances	d=5,5 M depuis la passe de Muéo jusqu'au convoyeur.			
Mouillage d'attente	Mouillage sur rade avec R évitage = 0,2 M. Position : 21° 21,030' S / 164° 59,070' E. 3 navires au mouillage sont autorisés dans la baie.			
Amarrage		Chaque coffre doit être muni d'une amarre au minimum	Chaque coffre doit être muni d'une amarre au minimum	
Exigences	NIL	NIL	Les navires légers doivent avoir un TE AV > 3.5m (ballastage si nécessaire)	

Poste	Quais KNS de Vavouto
WGS 84 position	
Limites	Voir Limites Vavouto IT-7201-3-3

4/ Mouillages THEOUDIE

Mouillages	T1	T2	T3	T4	T5	T6	
WGS 84 position	20° 45,170' S 164°21,400'E	20° 45,115' S 164°20,880'E	20° 45,050' S 164°20,290'E	20° 44,700' S 164°20,900'E	20° 44,520' S 164°20,520'E	20° 44,590' S 164°19,390'E	
Limites	LHT max	N/A					
	TE max	9,50 m	9,50 m	14,50 m	9 m	10,5 m	17 m
	Port en lourd	N/A					
Rayon d'évitage	0,2 M.	0,2 M.	0,28 M.	0,2 M.	0,2 M.	0,25 M.	
Jour et nuit restrictions	Jour et nuit.						
Index ilot	1,05 M. au 098°			1,70 M. au 115°	1,42 M. au 085°		
Distance de la pointe	0,72 M.	1,22 M.	1,78 M.	1,30 M.	1,70 M.	2,70 M.	
Description	Sur l'alignement lumineux de présentation au 076°		Sur l'alignement lumineux de présentation au 076°				

5/ Mouillage KAREMBE

Mouillage		KAREMBE		
		K 1	K 2	K3
WGS 84 position		20°36,960' S / 164°17,550' E	20°36,869' S / 164°16,917' E	20°37,465'S / 164°16,791'E
Limites	LHT max	190 m		200 m
	TE max	10 m		13 m *
Rayon d'évitage		0,2 M.	0,25 M.	0,3 M
Jour et nuit restrictions		De jour uniquement.		De Jour uniquement , * hauteur d'eau mini 0,6m Port de référence PAAGOUMENE « marea.shom.fr »
Distance depuis la passe		4,9 M.		4 M
Distance du mouillage au Wharf		1,2 M.	1,72 M.	2 M
Description		Alignement présentation au 055 / traversier passerelle au 180°	Mouillage d'attente	Alignement présentation au 055 / traversier passerelle au 131°

6/ Mouillage de Babouillat

Mouillage		BABOULLAT
WGS 84 position		20° 22,400' S / 164° 06,300' E
Limites	LHT max	N/A
	TE max	Mouillage par fond de 13,5 m.
Rayon d'évitage		
Jour et nuit restrictions		De jour uniquement.
Distances		Wharf à 0,6 M.
Autres		

7/ PAAGOUMENE

Poste	Transbordeur SLN de Paagoumène		
WGS 84 position	Pylone : 20° 29,750' S / 164° 10,220' E		
Types de navires	Pour minéraliers Navettes SLN	Pour minéraliers Exports	
Limites	LHT max	170 m	
	TE max	9,90 m, Hr d'eau mini = 0.8m (UKC mini = 0.5m) Port de référence PAAGOUMENE « maree.shom.fr	
	largeur max	30 m	
	Limites de vent	25 nœuds établis si SE 15 nœuds établis si NW 10 nœuds établis si SW	Si navires exemptés de remorqueur : 20 nœuds établis si SE 15 nœuds établis si NW 10 nœuds établis si SW
	Port en lourd max	28 000 t	
Recommandations d'appareillage	Prévisions de 30 nœuds si vents de S à SW par le Sud		
Orientation	162° / 342°		
Longueur du quai	400 m entres coffres AV et AR		
Arrangements	6 coffres, 2 ducs d'albe		
Utilisation des remorqueurs	Accostage chargé à plus de 9000 tonnes de PEL ou 1/3 du PEL max : → 1 remorqueur obligatoire	1 remorqueur portuaire obligatoire à l'accostage sauf navires exemptés.	
Lamanage	2 chaloupes (1 chaloupe et 1 tôle) à l'accostage	2 chaloupes à l'accostage et à l'appareillage	
Amarrage	Tous les coffres pourvus d'une amarre	Tous les coffres pourvus d'une amarre, Lmini 220m, amarrage mini 3/1/1 3/1/1	
Jour et nuit restrictions	Arrivée / départ de jour uniquement.		
Distances	Depuis Nouméa par passe de Koumac : Jusqu'à Nouméa par passes de la Gazelle et de Uitoé :	179 M. 206 M.	
Exigences	NIL	Les navires légers doivent avoir un TE AV > 3.5m (ballastage si nécessaire)	
Autres	Recommandation BV pour approche : <ul style="list-style-type: none"> vitesse max de 25cm/sec angle d'approche Bâbord à quai : 45°. angle d'approche Tribord à quai : 6°. 		

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE OUEST PORTS ET RADES	Réf : IT34.7 Version : C Page 6 sur 6.
---	---	--

Mouillage chargement	Mouillage pour chargement sur rade foraine : 20° 29,380' S / 164° 09,650' E
-----------------------------	--

8/ Mouillages en baie de Tanlé

Mouillages		1	2
WGS 84 position		20° 18,250' S / 164° 03,050' E	20° 18,780' S / 164° 02,350' E
Limites	LHT max	N/A	
	TE max	10 m	13,50 m
Rayon d'évitage		0,2 M.	0,3 M.
Jour et nuit restrictions		De jour uniquement.	
Description		Rade foraine	
Distances		Wharf à 0,7 M.	Wharf à 1,4 M.
Autres			

9/ Mouillages de l'îlot Mouac. Navires de croisière.

Mouillages		B1	B2	B3
		Sud de l'îlot Mouac	Nord de l'îlot Mouac	
WGS 84 position		20° 13,430' S 164° 00,350' E	20° 12,270' S 164° 00,770' E	20° 12,320' S 164° 00,740' E
Limites	LHT max	N/A		
	TE max	9,50 m	9,50 m	9 m
Rayon d'évitage		0,2 M.	0,2 M.	0,2 M.
Jour et nuit restrictions		De jour uniquement.		